



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service agriculture forêt**

Montpellier, le **15 DEC. 2023**

Synthèse de la participation du public par voie électronique relative à la demande d'autorisation de défrichement de l'aménagement du parc des Vautes – Pics studio, sur la commune de Saint-Gély-du-Fesc

**Procédure ouverte au public du 6 novembre 2023 au 8 décembre 2023
sur le site internet**

<https://www.democratie-active.fr/saintgelyprojetpics/>

Motif de la décision :

Le défrichement nécessaire à la réalisation du projet Pics Studio au sein de la ZAC des Vautes, commune de Saint-Gély du Fesc est autorisé pour les motifs suivants :

Aucun des motifs de refus listés par l'article L341-5 du code forestier n'est applicable dans les bois et forêts défrichés pour la réalisation du projet.

En particulier, le risque naturel incendie de forêt peut-être significativement réduit par les engagements de la société SAS Pics Studio, prévus dans l'étude de risque incendie jointe à la demande d'autorisation. Ces engagements comprennent :

- les mesures de gestion du combustible végétal au sein du projet, et dans les 50m autour des installations, dans le cadre des obligations légales de débroussaillage,
- l'extension du débroussaillage sur une profondeur de 10 supplémentaires dans les zones les plus à risque,
- les équipements de desserte et les hydrants.

Pour la Chef du Service Agriculture Forêt
et par délégation

**Vincent ARENALES
DEL CAMPO**

DDTM 34
Bât. Ozone, 181 place Ernest Granier
CS60556
34064 MONTPELLIER Cedex 2

